



Recouvrement de condamnations

Par **matrixor**, le **12/11/2008** à **15:37**

Bonjour,rrnrnA la suite d'une decision penale les auteurs des faits ont été condamnés à me verser les dommages subis .rrnrn L'un des auterus (condamnation solidaire) m'a proposé de me regler en plsieurs fois ce que j'ai accepté il a effectué 4 règlements de 30€ et reste à me devoir 120€ mais depuis un mois il a cessé tout veresment .rrnrn Je voudrais saisir un huissier pour recouvrer le reste mais je crains que les frais d'huissier me reviennent aussi chers Que puis je faire ?rrnrn Cordialement rnrn Rodolphe

Par **citoyenalpha**, le **12/11/2008** à **19:34**

Bonjourrrnrnl avez vous contacté pour savoir pourquoi il a arrêté les versements?rrnrnDans l'attente

Par **matrixor**, le **12/11/2008** à **21:00**

Bonsoir,rrnrn Non et je pense que c'est de la provoc il habite pas tres loin de mon domicile et dans une bonne famille respectueuse et argentée !!!rrnrn Je ne souhaite pas savoir pourquoi estimant deja que j'ai été tres gentil de ne pas avoir mandaté un huissier (ce petit c... imbibé d'alcool a lancé une bouteille dans ma fenetre double vitrage , et n'a jamais voulu presenter ses excuses ni ses parents d'ailleurs que j'avais été voir !)rrnrnSi mon fils s'était conduit de la sorte il est certain qu'il aurait présenté ses excuses et pris une bonne raclée même à 20 ans .rrnrn Cordialement